

Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service public de  
l'eau potable

**Secteur Ex-SIAEP BEAUFORT EN VALLEE**

Exercice 2019

*Station Seillandières à BEAUFORT EN VALLEE*

# **Table des matières**

0. Préambule	4
1. Caractérisation technique du service	5
1.1. Présentation du territoire desservi	5
1.2. Mode de gestion du service	6
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	6
1.4. Nombre d'abonnés	6
1.5. Eaux brutes	7
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2. Achats d'eaux brutes	8
1.6. Eaux traitées	8
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019	8
1.6.2. Production	8
1.6.3. Achats d'eaux traitées	9
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5. Autres volumes	11
<b>1.6.6. Volume consommé autorisé</b>	11
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
2. Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1. Modalités de tarification	12
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3. Recettes	14
3. Indicateurs de performance	15
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	15
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15

- 3.3. Indicateurs de performance du réseau  
17
  - 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)  
17
  - 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)  
18
  - 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)  
18
  - 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)  
19
- 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)  
19
- 4. Financement des investissements  
21
  - 4.1. Branchements en plomb  
21
  - 4.2. Montants financiers  
21
  - 4.3. État de la dette du service  
21
  - 4.4. Amortissements  
21
  - 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service  
22
  - 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice  
22
- 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau  
23
  - 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)  
23
  - 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)  
23
- 6. Tableau récapitulatif des indicateurs  
24

## **0. Préambule**

Les données de ce document résultent du rapport annuel du délégataire (R.A.D.) fourni par STGS sur l'ensemble du territoire de l'Ex-SIAEP BEAUFORT (sans la Commune de MOULIHERNE et les 4 communes de CORNE, BRAIN SUR L'AUTHION, ANDARD et BAUNE faisant partie intégrante de Angers Loire Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Les données spécifiques à la partie sur laquelle la CCBV est compétente en eau potable apparaissent en surligné « jaune ».

## **1. Caractérisation technique du service**



- Nom du prestataire : STGS
- Date de début de contrat : 1/1/2010
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2019
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2 (liés à la prise en compte des nouveaux équipements)
- Date effective de fin de contrat (après marché complémentaire pour le 1er semestre 2020) : **30/06/2020**
- Nature exacte de la mission du prestataire :

<b>Gestion du service</b>	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	facturation
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	d'une partie des ouvrages de traitement
<b>Prestations particulières</b>	assistance technique ; astreinte ; fourniture produits chimiques ; nettoyage et désinfection annuel des réservoirs ; réalisation des branchements

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 18 911 habitants au 31/12/2019 sans la commune de Mouliherne et les 4 communes déléguées « parties » sur Angers Loire Métropole comme indiqué dans le préambule (30 811 au 31/12/2018).

**Population réelle sur territoire de la CCBV : 17 183 habitants**

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 194 abonnés au 31/12/2019 pour les mêmes raisons citées en préambule (13 517 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
<b>Total</b>	<b>13 517</b>			<b>8 194</b>	<b>-39,4%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 14,12 abonnés/km au 31/12/2019 (16,23 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,31 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,28 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 136,76 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (119,03 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

**Abonnés réels sur territoire de la CCBV : 7 483 abonnés (+0,7% par rapport à 2018)**

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 472 806 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (1 751 758 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage Grande Ouche F4	Souterraine	50 m3/h	244 157	186 951	-23,4%
Forage Clos Bertin F1	Souterraine	50 m3/h	69 209	66 418	-4%
Forage Clos Bertin F2	Souterraine	50 m3/h	85 941	78 802	-8,3%
Forage Petit Jusson	Souterraine	50 m3/h	220 981	179 018	-19%
Forage Les Chaintres F8	Souterraine	50 m3/h	207 868	195 760	-5,8%
Forage (station) F6	Souterraine	40 m3/h	175 510	139 431	-20,6%
Forage canton de Conglands F7	Souterraine	50 m3/h	220 032	192 380	-12,6%
Forage Les Gains F5	Souterraine	50 m3/h	242 062	191 963	-20,7%
Forage les Pièces du Bois	Souterraine	30 m3/h	224 226	242 083	8%
<b>Total</b>			1 751 758	1 472 806	-15,9%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Cette baisse sur le volume prélevé se justifie par le départ des 4 communes déléguées précitées en préambule vers Angers Loire Métropole.

**Volume prélevé réel sur territoire de la CCBV : 1 472 806 m<sup>3</sup>**

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Néant

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019

### 1.6.2. Production

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Seillandières (Beaufort en Vallée)	Décarbonatation à la soude
Conglands (Mazé)	Décarbonatation à la soude

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Seillandières (Beaufort en Vallée)	568 403	529 730	-6,8%	100
Conglands (Mazé)	1 056 880	881 458	-16,6%	100
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 687 273</b>	<b>1 411 188</b>	<b>-16,4%</b>	<b>100</b>

Le volume issu des stations de traitement est la valeur recalculée sur 365 jours et non celui produit sur l'année civile.

Cette baisse sur le volume produit se justifie par le départ des 4 communes déléguées précitées en préambule vers Angers Loire Métropole.

**Volume produit réel sur territoire de la CCBV : 1 411 188 m<sup>3</sup>**

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %
Angers Loire Métropole	137 781	0	
CC Baugeois-Vallée (Ancien SIEA Agglomération Baugeoise)	2680	7795	
CC Baugeois-Vallée (Ancien SIVU AEP Noyant)	71		
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>140 542</b>	<b>7 795</b>	<b>-94,5%</b>

Le volume des achats d'eau est la valeur recalculée sur 365 jours et non celui acheté sur l'année civile.

Les achats d'eau 2018 à ALM concernaient les achats nécessaires à la desserte en eau potable de la commune de BRAIN et des écarts de ANDARD, alimentés à partir du réservoir de BRAIN. Ors ces 2 communes ne faisant plus partie du périmètre de la CCBV, il n'y a pas eu d'achat d'eau.

**Volume acheté réellement sur territoire de la CCBV : 0 m<sup>3</sup>**

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 265 249	780 773	-38,3%
Abonnés non domestiques	343 641	339 828	-1,1%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>1 608 890</b>	<b>1 120 601</b>	<b>-30,4%</b>
<u>Angers Loire Métropole</u> (4 Communes Andard, Brain, Bauné et Corné) : <b>nouveaux comptages posés fin 2018</b>		128 257	
<u>Ex-SIAEP Seiches sur le Loir</u> : 3 comptages (« La Tembonnerie » à Cornillé les Caves et « l'Isle » à Fontaine Milon)	6091	5185	
<u>Commune de Longué</u> : 1 comptage pour desserte ZAE Anjou Actiparc (en service depuis 2017)	24190	21875	
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>30 281</b>	<b>155 317</b>	<b>412,9%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le volume issu des volumes consommés est la valeur recalculée sur 365 jours et non celui consommé sur l'année civile.

**Volumes vendus réellement sur territoire de la CCBV :**

- ↪ Aux abonnés : 713 092 m<sup>3</sup> (+1,3% par rapport à 2018)
- ↪ A collectivités extérieures : 629 372 m<sup>3</sup> (dont ALM : 135 387 m<sup>3</sup> ; SEA : 419 524 m<sup>3</sup> et CA Saumur : 74 461 m<sup>3</sup>)

#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V<sub>8</sub>)</b>	<b>3 910</b>	<b>2 520</b>	<b>-35,5%</b>
<b>Volume de service (V<sub>9</sub>)</b>	<b>62 132</b>	<b>61 964</b>	<b>-0,3%</b>



### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 674 932	1 185 085	-29,2%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 580,39 kilomètres au 31/12/2019 (832,95 au 31/12/2018).

Linéaire réel sur territoire de la CCBV : 482,45 km

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	1,0502 €/m <sup>3</sup>	1,1 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,055 €/m <sup>3</sup>	0,055 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m <sup>3</sup>	0,3 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

→ Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable

### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%
Part proportionnelle	126,02	132,00	4,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	176,02	182,00	3,4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,60	6,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	54,62	54,95	0,6%
<b>Total</b>	<b>230,64</b>	<b>236,95</b>	<b>2,7%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,92</b>	<b>1,97</b>	<b>2,6%</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 1 120 601 m<sup>3</sup>/an (1 608 890 m<sup>3</sup>/an en 2018).

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 276 137	1 164 679	
<i>dont abonnements</i>	314 166	393 880	
Recette de vente d'eau en gros	350 639	26 678	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 626 776</b>	<b>1 191 357</b>	<b>-26,7%</b>
Recettes liées aux travaux	46 313	86 539	
Autres recettes (opérateurs, convention de prestation,...)	339 373	511 493	
<b>Total autres recettes</b>	<b>385 686</b>	<b>598 032</b>	<b>+155,1%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 012 462</b>	<b>1 789 389</b>	<b>-11,1%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 1 191 357 € (1 626 776 € au 31/12/2018). Cette diminution de recette se justifie principalement de l'absence de facture de vente d'eau en 2019 à Angers Loire Métropole. Cette facture 2019 sera facturée à Angers Loire Métropole sur l'exercice 2020.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	36	0	40	0
Paramètres physico-chimiques	74	0	79	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15

VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)

Oui

VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres

100%

VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	87%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	98

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	93,3 %	94,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	5,61	6,33
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	89,5 %	88,7 %

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de  $0,7 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$  (0,6 en 2018).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de  $0,4 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$  (0,4 en 2018).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	1,08	3,78	0,67	0,8	0,24

Au cours des 5 dernières années, 6,57 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,23% (0,21 en 2018).

## 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (97,8% en 2018).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements plomb	Néant	Néant

### 4.2. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	92 497	154 946

Les travaux 2019 ont été principalement:

- Renouvellement de la conduite de refoulement du forage F7 à MAZE
- Extension « La Vignairie » à BEAUFORT
- Pose des 4 comptages de vente d'eau en gros à la CA Saumur Val de Loire
- Réalisation de tous les branchements neufs (environ 50)

### 4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	500 000
	en intérêts	0

*La dette a été remboursée en 2018 au vu de la dissolution de l'Ex-SIAEP BEAUFORT (répartition de l'actif et du passif).*

### 4.4. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 419 941 € (424 071€ en 2018).

### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2020 en € HT
Accord-cadre à bons de commande: renouvellement et extensions de réseaux	100 000 €

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

### 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

#### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2019, 7 616 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0068 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2019 (0,0064 €/m<sup>3</sup> en 2018).

#### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

### 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	30 811	18 911
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,92	1,97
	<b>Indicateurs de performance</b>		



P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,3%	94,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,6	0,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,4	0,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,21%	0,23%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0064	0,0068